

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 avril 2016

DEPARTEMENT DU TARN 2016-14

Mairie de VAOUR

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2016

Nombre de Conseillers Date de la convocation : 4 avril 2016

en exercice : 11 Date d'affichage : 4 avril 2016

Présents : 9

Votants : 9

Le Conseil Municipal se réunit, en ce jour, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, Pascal SORIN.

Présents : BENZIDANE Djamila, CHAUVIN Alain, GREZES Catherine, HOLDERLÉ Bernard, KENKEL Margaretha, RAMOS Nicolas, STRAUCH Léonore VASSEUR Marielle.

Absents excusés : RILEY Douglas, LE HOUEZEC Cécile

Secrétaire : KENKEL Margaretha

Ordre du jour:

- Vote des budgets 2016 (Commune, Eau, Transports, CCAS)
- Délibération : réponse à la CDCI sur le projet de fusion de la 4C avec la communauté des communes du Carmausin Ségalar
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

- D-2016-017 : Vote du Budget primitif communal 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 372 958.58 €

Recettes : 372 958.58 €

Section d'Investissement :

Dépenses 214 281.32 €

Recettes : 214 281.32 €

2016-15

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2016.

- D-2016-018 : Vote du budget primitif du service de l'eau 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service de l'eau de l'année 2016

dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 90 197.65 €

Recettes : 90 197.65 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 136 378.92 €

Recettes : 136 378.92 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : approuve le budget primitif du service de l'eau pour l'année 2016.

– D-2016-019 : Vote du budget primitif des transports scolaires 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif des transports scolaires de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 65 957.17 €

Recettes : 65 957.17 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 29 790.29 €

Recettes : 29 790.29 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : approuve le budget primitif des transports scolaires pour l'année 2016.

– D-2016-020 Vote du budget primitif du CCAS 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du CCAS de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 209.87 €

Recettes : 1 209.87 €

Section d'Investissement : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : approuve le budget primitif du budget du CCAS pour l'année 2016.

– D-2016-021 Refus de la décision de la CDCI du 21 mars 2016

Le conseil Municipal de la commune de Vaour

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale soumis par Monsieur le Préfet du Tarn en date du 12 octobre 2015 et proposant plus particulièrement une extension du périmètre de la 4C, avec le rattachement de 3 communes (LAPARROQUIAL 108 hab., MILHAVET 86 hab., VILLENEUVE sur VERE 472 hab.).

2016-16

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2015 et celles des communes membres, exprimant unanimement leur souhait de voir ce projet adopté au terme de la procédure engagée, dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Vu le vote de la C.D.C.I, réunie en date du 21 mars 2016 et sa décision de valider l'amendement déposé par la Communauté de Communes du Carmausin et Ségala Carmausin (3 C.S), visant à

rejeter la fusion avec la Communauté de Communes VAL81 et d'absorber la 4C, en développant un argumentaire lié au refus des deux communes de MILHAVET et VILLENEUVE sur Vère d'intégrer la proposition initiale de schéma de territoire de la 4C proposé par Monsieur le Préfet et malgré l'acceptation de la commune de LAPARROUQUIAL,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2016, refusant unanimement la proposition de schéma de fusion de la 4C avec la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala Carmausin, voté par la C.D.C.I, le 21 mars 2016.

REGRETTE :

– Le manque de considération et d'analyse dont la C.D.C.I a fait preuve à l'égard de l'argumentaire développé par le conseil communautaire dans sa délibération du 16 octobre 2015 et par l'ensemble des conseils municipaux de son territoire.

-L'absence de réflexion de la C.D.C.I sur la cohérence d'une telle décision au regard de la réalité du bassin de vie de la 4C, de sa situation géographique et de la spécificité de son territoire, à la fois rural et à forte vocation touristique.

DECIDE :

– de rejeter unanimement cette décision qu'il juge arbitraire et dépourvue d'équité au regard notamment des autres décisions prises par la C.D.C.I, au cours de cette même séance.

– de refuser la proposition de schéma de fusion avec la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala Carmausin voté par la C.D.C.I, le 21 mars 2016.

– de demander à Monsieur le Président de la 4C de prendre toutes les dispositions nécessaires pour défendre la position des conseils municipaux de son territoire et porter leur requête devant les juridictions compétentes.

– D-2016-022 : Durée d'amortissement du budget eau

Monsieur le Maire expose que les investissements et les subventions reçues pour ceux-ci doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement pour le budget du service de l'eau. Ces amortissements sont régulièrement effectués mais aucune délibération fixant la durée d'amortissement n'a été retrouvée. Il propose au Conseil Municipal de fixer des durées telles qu'elles sont actuellement prises en compte, c'est à dire 40 ans pour les investissements du réseau AEP (adduction d'eau potable), 40 ans pour les investissements de la station d'épuration et 60 ans pour les investissements se rattachant au réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer la durée d'amortissement des biens dans le budget de l'eau à :

– 40 ans pour les investissements du réseau AEP

– 40 ans pour les investissements de la station d'épuration

– 60 ans pour les investissements se rattachant au réseau d'assainissement

2016-17

– Questions diverses :

PVR de la Bôle : Nous avons reçu tous les devis. Sur l'ensemble des participants, un seul s'est retiré. Les frais pour la commune vont donc augmentés mais le projet est maintenu.

Logement de la perception : l'actuel locataire doit partir vers le 15 mai. La commission bâtiment doit se prononcer sur la vente de ce bâtiment ou sur une autre location. Le conseil municipal validera ensuite cette décision.

Fait à Vaour, le 11 avril 2016

Le Maire

Pascal SORIN

Suivent les signatures

BENZIDANE Djamila GREZES Catherine HOLDERLÉ Bernard KENKEL Margaretha
CHAUVIN Alain RAMOS Nicolas VASSEUR Marielle STRAUCH Léonore